

1^{er} Tournoi ECOBaD par Equipe d'Andrézieux-Bouthéon

- Règlement particulier du tournoi

Article 1 : Organisateur et autorisation

Le tournoi par équipe est organisé par l'ABBC (Andrézieux-Bouthéon Badminton Club).

Il est autorisé par la FFBad sous le numéro : **À déterminer**

Article 2 : Règlement général des compétitions

Le tournoi se déroulera selon les règles du *Règlement Général des Compétitions (RGC)* de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le «Code de conduite des joueurs» et le «Code de conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques» qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

Article 3 : Conditions d'inscription

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBad, de minimes à vétérans pouvant jouer en catégorie sénior. Le jour du tournoi, tout participant doit être en règle avec la FFBad et être en possession de sa licence.

Article 4 : Sanctions, forfait et remplacement

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. En cas de forfait d'un joueur, celui-ci devra prévenir le plus tôt possible l'organisateur du tournoi de sa non participation et éventuellement indiquer le nom de son remplaçant.

Les droits d'inscription, passé le délai de la date limite d'inscription, sont remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (exemple : certificat médical, attestation de travail,...). Le joueur forfait ou blessé pendant la compétition devra envoyer celui-ci à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes au plus tard 5 jours ouvrables après le dernier jour de la compétition le cachet de la Poste faisant foi.

Adresse : Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 routes du Vercors, 38500 St Cassien ou à : sophie.bluy@badminton-aura.org

Lors de l'envoi du justificatif, le joueur doit bien préciser son nom, son numéro de licence, le nom du tournoi et la date du tournoi.

En cas de manquement, le joueur est passible d'une suspension de toute compétition (tournois et interclubs) pour 2 mois (6 mois en cas de récidive).

Article 5 : Règlement médical

Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra pas participer au tournoi pendant la durée de son arrêt sans l'accord écrit d'un médecin mentionnant les dates et le nom du tournoi.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments devra l'indiquer au Juge Arbitre avant son premier match du tournoi, en cas de contrôle antidopage inopiné. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique du joueur est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports. En cas de contrôle antidopage positif consécutif au tournoi, les récompenses indûment perçues seront retournées au club organisateur par le joueur, à ses frais.

Article 6 : Tenue vestimentaire, volants et accessoires

Une tenue de badminton (maillot et short), conforme au RGC de la FFBad en vigueur, est exigée sur les terrains pour toutes les séries. Les volants sont à la charge des joueurs de façon équitable (partage). En cas de désaccord, le volant officiel est obligatoirement le volant plume de marque **Babolat 3**. Des boîtes de volant seront disponibles à la vente à la table de marque.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants neufs ainsi qu'avec tous les accessoires utiles et nécessaires à son match (2 raquettes conseillées, serviette, boisson, alimentation, etc...).

Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain sans l'accord du Juge Arbitre.

Article 7 : Format de la compétition : Tournoi par équipe

La compétition sera un tournoi par équipe de 4 à 6 joueurs composée a minima de 2 femmes et 2 hommes. Les équipes peuvent être composées de joueurs de clubs différents.

Chaque équipe désignera un capitaine et devra se trouver un nom.

Les rencontres entre équipes seront composées de 4 matchs :

- 1 Double Dame
- 1 Double Homme
- 1 Mixte 1
- 1 Mixte 2

Un joueur peut faire au maximum deux matchs par rencontre.

L'ordre des matchs sera organisé comme suit : 1. Double Dame, 2. Double Homme, 3. Mixte 2 et 4. Mixte 1. Le tournoi sera organisé par poules/séries de 4 équipes ; chaque équipe rencontre les 3 autres de sa poule/série. Au maximum, si l'équipe est composée de 4 joueurs, 6 matchs par joueur seront effectués dans la journée.

A l'issue des rencontres, un classement sera effectué pour déterminer les vainqueurs de chaque poule/série.

Article 7.1 : Modalités d'inscription

Les inscriptions des équipes devront être obligatoirement être envoyées à l'organisateur. Il est possible de modifier son équipe jusqu'à la date limite d'inscription.

Le montant des frais d'inscription est fixé à 100 € par équipe (peu importe le nombre de joueurs) (participation fédérale incluse).

Les inscriptions devront obligatoirement parvenir à l'organisateur avant **le mardi 24 mars 2020**.

Pré-inscription par mail : **tournoi.abbc.42@gmail.com** et envoi chèque (ordre ABBC) à l'adresse : **Florian CHALARD 23, rue Gambetta 42170 SAINT JUST SAINT RAMBERT**.

Possibilité de payer par virement : demander l'IBAN à l'organisateur.

Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Article 7.2 Remise des compositions d'équipe

Première rencontre : chaque capitaine recevra la liste des joueurs de l'équipe adverse une fois la date du tirage au sort passée avec la lettre de convocation.

Les compositions d'équipes pour la première rencontre devront être remises par le capitaine d'équipe avant le tournoi, au plus tard le mercredi 8 avril 2020 à l'organisateur du tournoi.

Tours suivants : les capitaines devront fournir à la table de marque leur composition d'équipe avant chaque rencontre dès lors qu'ils ont fini la rencontre précédente.

Article 7.3 Présence et participation des joueurs d'une équipe lors de la compétition

Tous les joueurs d'une équipe s'engagent à être présents pendant toute la durée de la compétition.

Toute situation d'absence devra être signalée immédiatement auprès du Juge Arbitre et de l'organisateur.

Tous les joueurs qui composent une équipe doivent jouer au moins 2 matchs sur l'ensemble des rencontres.

En cas de non-respect de la règle de participation d'un joueur à au moins 2 matchs (sauf cas de force majeure, 2 points de pénalités seront infligés à l'équipe au classement général.

Article 7.4 : Poules/Séries

Les équipes engagées seront réparties en poules de 4 équipes, selon leur niveau.

Les 4 meilleures constitueront la Série 1, les 4 suivantes la Série 2, etc. Cette répartition sera appliquée aux équipes inscrites, priorité sera donnée aux équipes inscrites le plus tôt.

Article 7.5 : Valeur des équipes

La valeur d'une équipe est établie par la somme du meilleur classement entre le double et le mixte pour les deux meilleurs femmes et deux meilleurs hommes de l'équipe, suivant le barème ci-dessous.

SERIE	POINTS	SERIE	POINTS	SERIE	POINTS	SERIE	POINTS
N1	X	R4	9	D7	6	P10	3
N2	X	R5	8	D8	5	P11	3
N3	10	R6	7	D9	4	P12	1

Voici un exemple avec une équipe de 5 joueurs :

Nom Joueur	Classement Double	Classement Mixte
Femme 1	D9	D8
Femme 2	P10	D8
Femme 3	P10	D8
Homme 1	D7	D7
Homme 2	D8	D9

Dans notre exemple, la valeur de l'équipe est calculée comme suit :

- Points des deux hommes : « Homme 1 », 6 points pour son meilleur classement D7 ; « Homme 2 », 5 points pour son classement D8,
- Points des deux femmes : « Femme 1 », 5 points pour son meilleur classement D8 ; « Femme 2 », 5 points pour son meilleur classement D8.

Le classement de simple n'est pas pris en compte.

En cas d'égalité de classement entre plusieurs équipes, le classement est réalisé à partir de la date d'inscription des équipes.

Le tournoi n'est pas ouvert aux catégories N1 et N2.

Article 7.6 : Valeur des mixtes

Pour les matchs de mixte, le classement suivant la cote CPPH du Mixte 1 devra être supérieur ou égal à celui du Mixte 2, à la date du tirage au sort. En cas d'erreur constatée après le match, l'équipe fautive perdra le match 21-0 / 21-0.

Article 7.7 : Date de référence des classements joueurs

Les classements pris en compte seront ceux obtenus à la date du **mardi 24 Mars 2020** (date du tirage au sort).

La base de données fédérale Poona (<http://poona.ffbad.org/page.php>) sera la seule à faire foi pour déterminer les classements des joueurs.

Article 7.5 : Attribution des points

Par match	Victoire	1 point
	Défaite ou forfait	0 point
	Forfait volontaire	(-1) points
Par rencontre	Victoire	3 points
	Match nul	1 point
	Défaite ou forfait	0 point
	Forfait volontaire	(-3) points

Article 7.6 : Départage en cas d'égalité à la fin du tournoi

Si deux équipes terminent à égalité, l'équipe ayant remporté la rencontre les opposant est déclarée vainqueur vis-à-vis de l'autre

Si deux équipes terminent à égalité et que la rencontre les opposant s'est terminée par un match nul, le départage se fera dans l'ordre au setaverage, puis au pointaverage sur la rencontre les opposant. S'il y a une nouvelle fois égalité, l'équipe désignée vainqueur vis-à-vis de l'autre est celle qui a le joueur le plus jeune dans son effectif (et qui a au moins fait deux matchs dans la journée).

Si trois équipes ou plus terminent à égalité, le départage se fera dans l'ordre au matchaverage, puis au setaverage, puis au pointaverage sur l'ensemble des rencontres. S'il y a une nouvelle fois égalité, le classement final des équipes sera fonction de l'âge du plus jeune joueur de chaque équipe (et qui a fait au moins deux matchs dans la journée) : le plus jeune définit l'équipe qui termine première et ainsi de suite.

Article 7.7 : Forfait d'un joueur en cours de tournoi

Un joueur blessé en cours de tournoi fera constater sa blessure par le Juge Arbitre.

Dans un esprit de convivialité, le Juge Arbitre pourra autoriser le remplacement du joueur par un joueur non inscrit présent dans la salle ou par le transfert d'un joueur d'une autre équipe (avec accord des capitaines et des joueurs concernés).

Le remplacement sera effectif jusqu'à la fin du tournoi.

Si le remplacement du joueur blessé n'est pas possible et si l'équipe reste incomplète, les matchs concernés par le joueur blessé seront comptabilisés comme un WO.

Article 8 : Echéancier

L'échéancier du tournoi, affiché le jour du tournoi, est donné à titre d'information et pourra être modifié pour le bon déroulement du tournoi. Par conséquent, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif. Une fois le tournoi commencé pour chaque série, les matchs peuvent être appelés une heure maximum avant l'horaire prévu pour une meilleure gestion du tournoi.

Dès leur arrivée, les capitaines d'équipe devront faire pointer tous les joueurs présents auprès de la table de marque. Si un joueur doit quitter la salle, il le fera sous sa propre responsabilité. Il devra en informer son capitaine d'équipe, le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra être de retour dans le gymnase une heure avant le début de la prochaine rencontre.

Les joueurs disposent de 3 minutes suite à l'appel de leur match pour débiter leur match. Le test des volants sera effectué dès l'arrivée sur le terrain. Passé un délai de 5 minutes suivant le premier appel du match, tout joueur non présent sur le terrain pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre.

Article 9 : Plateau de jeu

Seuls auront accès au plateau de jeu :

- les joueurs inscrits au tournoi et appelés par la table de marque pour disputer leur match sur un terrain
- les coachs (2 par équipe au maximum) assis derrière le terrain du côté de leur joueur et sur le terrain lors des pauses

- les membres du comité d'organisation
- le Juge Arbitre et les arbitres (ou faisant office)
- le personnel médical autorisé par le Juge Arbitre

Si la disposition du plateau de jeu le permet, et pour respecter le principe de convivialité du tournoi, les équipiers et supporters pourront être autorisés au bord des terrains pour encourager leurs joueurs sans perturber les rencontres.

Le Juge Arbitre pourra annuler cette dernière disposition si des abus sont constatés.

Article 10 : Arbitrage et juge arbitrage

Le Juge Arbitre principal de la compétition sera Denis Pereira. Tout joueur inscrit au tournoi pourra demander l'avis du Juge Arbitre durant la compétition.

Les matchs seront en auto arbitrage durant l'ensemble du tournoi.

Seuls les capitaines d'équipe pourront porter réclamation auprès de la table de marque ou du Juge Arbitre.

Article 11 : Fautes et lets

Au service, un volant qui touche les filins ou la structure des panneaux de basket (au plafond) sera considéré let la première fois.

Dans le jeu, tout volant touchant un filin ou une structure sera considéré faute.

Article 12 : Responsabilité

Le comité d'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident durant la journée de compétition.

Article 13: Adoption du règlement

Toute participation au tournoi implique l'adoption du présent règlement dans la totalité de ses articles.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.

Le Juge Arbitre
M. Denis PEREIRA

